

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché(s) pour la fourniture de véhicules d'intervention en 2018

P.J. : 1 projet de délibération

L'un des volets stratégiques de l'optimisation du parc roulant repose sur une maîtrise des charges de maintenance, sur un renforcement de la fiabilité des équipements grâce à une politique de renouvellement des véhicules les plus sollicités et vétustes.

Après le renouvellement d'une partie des véhicules de liaison regroupés en pool proposé lors de la séance du conseil municipal du 21 février dernier, il est proposé, en 2018, le renouvellement de véhicules spécifiques d'intervention selon le découpage suivant :

- Lot 1 : une mini pelle de type 1.6 T – 1.8 T
- Lot 2 : un minimum de 2 et un maximum de 3 camionnettes double cabine avec benne basculante (de type véhicule utilitaire léger)
- Lot 3 : un camion poids-lourd avec benne et grue

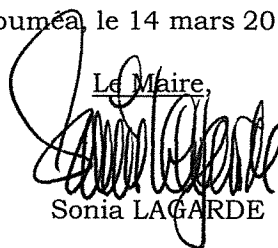
L'effort d'une baisse des dépenses de maintenance dès 2018 passe obligatoirement par ce plan de renouvellement des véhicules, mais aussi par leur livraison au plus tôt afin de faire coïncider l'année de l'engagement budgétaire avec l'année de prise de possession des équipements, et d'obtenir les premiers gains en fonctionnement sur l'année de l'investissement correspondant.

Il est précisé que les crédits de paiement nécessaires à ce(s) marché(s) seront financés par le budget 2018 de la Ville. Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à un montant compris entre 30.000.000 F/CFP et 40.000.000 F/CFP.

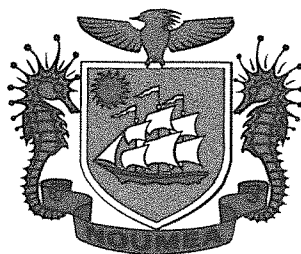
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire à signer le (ou les) marché(s) avec le (ou les) soumissionnaire(s) qui aura (auront) été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture de véhicules d'intervention en 2018.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Patrick SENS
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Philippe BLAISE
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Sabine KAGY
Nombre de présents	:	35	M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
			Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gaël YANNO
Nombre de votants (14 procurations)	:	49	M.	Christophe OBLED	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Gilles UKEIWE
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Sonia BACKES
			Mme	Laurène CASSAGNE	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Jinezi Annie QAEZE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/276
autorisant la signature d'un ou de plusieurs marchés pour la fourniture de véhicules
d'intervention en 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **- 3 AVR. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/34 du 14 mars 2018,

La Commission de l'Administration Générale ~~entendue en séance du 20 mars 2018,~~

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est habilité à signer le(s) marché(s) à intervenir avec le(s) soumissionnaire(s) qui aura (auront) été proposé(s) par la Commission d'Appel d'Offres pour la fourniture de chacun des équipements selon le découpage ci-après indiqué :

- Lot 1 : une mini pelle de type 1.6 T – 1.8 T
- Lot 2 : un minimum de 2 et un maximum de 3 camionnettes double cabine avec benne basculante (de type véhicule utilitaire léger)
- Lot 3 : un camion poids-lourd avec benne et grue

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la fourniture de véhicules d'intervention permettant à la Ville d'assurer ses missions de service public et de répondre avec efficacité aux sollicitations de la population.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel est estimé entre 30.000.000 F/CFP et 40.000.000 F/CFP.

La dépense sera imputable au budget de l'année 2018, section investissement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

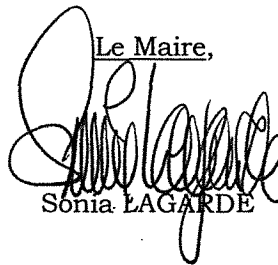
ARTICLE 5 /

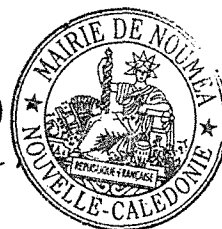
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.A.J.M. (S.M.G.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~ le
et / ou publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances